

Historique de la gestion des déchets à Dijon

Sophie JOLIVET

Introduction

Deux grandes ruptures marquent l'histoire des déchets urbains, et la ville de Dijon, avec parfois quelques décalages chronologiques, s'inscrit dans un contexte plus général, à l'échelle de la France, voire du continent européen.

Alain Corbin, auteur du *Miasme et la jonquille*[1], situe la première rupture dans le rejet collectif des mauvaises odeurs. C'est par l'assimilation de ces mauvaises odeurs aux risques de contamination, par la progression des idées d'hygiène, par la promotion de l'eau saine, que se sont basées les mesures de gestion des déchets en particulier à partir de la fin du 18 ème siècle.

La seconde rupture est proposée par Sabine Barles dans *L'invention des déchets urbains*[2]. Lors des révolutions industrielles et scientifiques, des agriculteurs -parfois confondus- ont regardé la ville comme une mine de matières premières et ont participé, aux côtés des administrations municipales, des services techniques et des chiffonniers, à la réalisation d'un projet urbain visant à *ne rien laisser perdre*, projet garant de la salubrité urbaine, du dynamisme économique, de la survie alimentaire.
La seconde rupture se situe donc, pour l'auteur, lorsque l'industrie et l'agriculture ont pu se passer des rejets de la ville. Elles lui ont abandonné ses déchets au profit d'autres matières premières plus abondantes, plus rentables, plus commodes, et d'autant plus que ces activités se dispersaient, que la ville s'étendait, ce qui rendait la collecte des matières premières urbaines plus difficile.
De ce fait on assiste, à partir des années 1880, à une dévalorisation progressive des détritus urbains qui se font plus tard déchets et eaux usées, malgré les tentatives faites çà et là pour leur trouver de nouveaux débouchés.

Ainsi, si les autorités urbaines se sont préoccupées de très longue date de l'évacuation des ordures et des immondices, la ville préindustrielle recyclait beaucoup. Le changement de mentalités et de pratiques ont contraint les autorités municipales, en particulier à partir des années 1930, à mettre en place des dispositifs de plus en plus élaborés et lourds d'évacuations et de traitements des déchets dont personne ne voulait, assurés par des personnels de mieux en mieux organisés et formés. Le processus s'est accéléré avec le développement de la consommation de masse, et l'utilisation de plus en plus courante de matériaux non organiques (moins facilement éliminés ou recyclés), dont une grande part sous forme d'emballages.

L'histoire des déchets à Dijon peut-être retracée à partir des archives de la ville, conservées dès la période médiévale, et plus précisément à partir du XVè siècle. Des données plus complètes concernent les périodes modernes et contemporaines, complétées par des études sur la ville.

Comment se sont mises en place à Dijon, dans le contexte général décrit plus haut, les structures de gestion des déchets que l'on voit aujourd'hui à l'oeuvre dans nos rues ? Ce dossier propose une découverte de l'histoire des déchets à Dijon.

1 *Le miasme et la jonquille*, Paris : Aubier Montaigne, 1982.
2 *L'invention des déchets urbains : France (1790-1970),* Seyssel (Ain) : Champ Vallon, 2005.

1. Les déchets à Dijon avant la « révolution olfactive »

D'aussi loin que remonte la documentation aux archives municipales, la ville s'est préoccupée des rejets de l'homme, et du ramassage des boues et des immondices à Dijon. Les chiffonniers constituaient un métier florissant, récupérant les objets abandonnés pour les transformer. La ville préindustrielle recyclait beaucoup, selon une conception très ancrée dans les mentalités, et qui se poursuivra jusqu'à la fin du XIXè siècle. Comme le dit Sabine Barles[3], « *Il ne faut pas chercher des choses abandonnées, des produits de nulle valeur, mais des matières premières. Car c'est cela la ville au XIXè siècle : une productrice non pas de déchets, mais de matières premières agricoles et industrielles, qu'il s'agisse de choses abandonnées ou de sous-produits* ». Par exemple, les teinturiers utilisaient de l'urine comme fixateur, et les textiles étaient usés jusqu'au bout avant d'être réutilisés comme matière première pour fabriquer du papier.

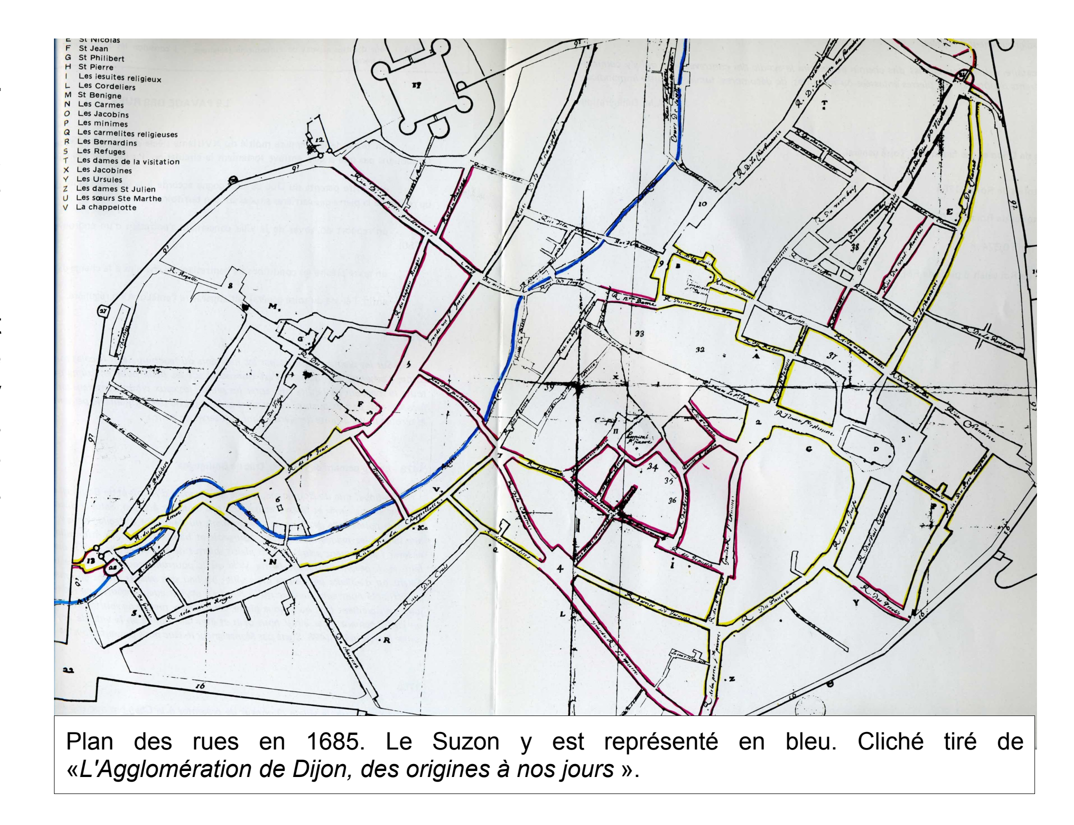
Mais c'est lorsque les boues se faisaient trop épaisses et trop nombreuses qu'elles devenaient génantes. Une ordonnance de la duchesse Marguerite de Flandre, épouse de Philippe le Hardi, datée du 20 mai 1374 et adressée à la municipalité de Dijon ordonne de nettoyer « *icelle ville, laquelle est si pleine de boe, de fienz et d'autres immondicez que a grant pene l'en puet aler à pié ne a cheval en plusieurs lieux*[4] ».

Un service de ramassage des boues était en place sous les ducs de Bourgogne. Les archives municipales détiennent des quittances de paiement des fermiers des boues, d'évacuer le trop plein de la ville dans des dépôts aménagés en bordure. Les habitants de la ville sont régulièrement invités à ne pas déverser leurs productions dans les rues, mais plutôt à attendre le passage des fermiers. Toutefois, l'aspect répétitif de ces injonctions tout au long de la période moderne incite à penser qu'elles n'étaient pas très efficaces, faute de solutions de remplacement[5].

Nous pouvons difficilement, pour les périodes les plus anciennes, séparer la gestion des déchets solides (les boues) des liquides (les eaux usées), traitées conjointement. En 1445, la commune de Dijon passe un marché avec Pierre Belle, charpentier à Talant, en vue de l'acheminement d'eau courante dans les rues de la Ville, afin d'évacuer plus facilement les boues. La ville est jugée alors « *moult fort ordoye et gastée de faings, bouhes, palies et d'autres ordures qui en grant quantité y abundent par arnois de voictures qui y viennent* ». La solution envisagée est la réunion de plusieurs sources acheminées par conduits jusqu'à la porte Saint-Nicolas. Ce flux plus important d'eau « *charra une porcion es fossés de ladicte ville et une aultre en Suscon, selon que l'on verra estre expédiant pour tenir ladicte ville necte*[6]» [charrira une portion dans les fossés de ladite ville, et une autre dans le Suzon, selon les mesures prises pour tenir la ville nette].

3 Sabine BARLES, *L'invention des déchets urbains*, France, 1790-1970, Editions Champ Vallon, Seyssel, 2005, p.12.
4 Françoise Humbert, *Les Finances municipales de Dijon du milieu du Xvè à 1477*, PUD, XXIII, Dijon, 1961, t.1, p.260. Cité dans l'ouvrage de Jean-Pierre Leguay, *La Pollution au Moyen-Age*, Editions Gisserot, Octobre 1999, 2è édition 2007.
5 Archives municipales de Dijon, série J, J.94-105.
6 Document édité par Henri DARCY, *Histoire des fontaines publiques de la ville de Dijon*, Paris : Victor Dalmont, 1856, appendice B, pp.523-527.

Le Suzon (ci-contre[7]), seul cours d'eau à traverser le centre de la ville, est utilisé depuis longtemps comme égout, et nombre de particuliers y déversent leurs déchets, malgré des interdictions répétées.



Plan des rues en 1685. Le Suzon y est représenté en bleu. Cliché tiré de «*L'Agglomération de Dijon, des origines à nos jours* ».

En 1847, l'ingénieur des ponts et chaussées Henry Darcy publie une « notice historique sur le bras du Torrent de Suzon qui traverse la ville de Dijon[8] », dans laquelle il retrace les efforts récurrents (mais vains) des autorités municipales pour empécher les habitants du centre ville de se servir du lit du Suzon comme égoût. En l'absence de solution alternative, les riverains continuent de dériver leurs détritus et eaux usées vers le Suzon, dont le lit se trouve régulièrement obstrué, nécessitant des curages. Courtépée vers 1775 l'évoque en ces termes : « *le lit de Suzon est presque comblé, par intervalles, d'immondices de toutes espèces qui y tombent sans cesse ; les flaques d'eau qu'il laisse dans les inégalités, acquièrent par leur croupissement un degré de putréfaction fort nuisible*[9] ». La rivière est progressivement couverte, rendant difficile la surveillance des réversements anarchiques dans son lit.

Les archives municipales témoignent, de la fin du moyen-age à la fin de l'ancien régime, des efforts des autorités pour assurer la propreté de la ville. Elles se développent dans un climat d'ascension des préoccupations hygiénistes, qui font progressivement des déchets humains des matières dangereuses.

7 Plan des rues de Dijon en 1985. *L'Agglomération de Dijon, des origines à nos jours (Sites, plans, documents)*, CNDP, CRD Dijon, 1985, pp.20-21.

8 Figurant dans le Tome IV de l'édition de 1847 de Courtepee et Beguillet, *Description générale et particulière*... pp.620-630. Henry Darcy, polytechnicien et ingénieur des Ponts et Chaussées, a mis en place à Dijon le réseau d'eau en 1842 en dérivant la source du Rosoir vers Dijon.

9 Courtepee et Beguillet, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, réédition éditions Horvath, Le Coteau, sans date ; l'édition reproduite est celle de 1847, mais la première date de 1775-1788 ; tome II, p.3 de la présente édition.

2. L'avènement des préoccupations hygiénistes au milieu du XVIIIe siècle.

En 1784 est édicté par la commune un réglement pour le nettoyement des rues de Dijon, dans lequel les habitants sont largement mis à contribution. Tous les jours, tôt le matin, est sonné à la cloche un avertissement à tous les habitants de balayer ou de faire balayer au devant de leurs maison et autour des églises. Il est interdit de déposer toutes boues, détritus, animaux morts dans les rues sous peine d'amende. Il est aussi défendu de jeter dans les rues des bouteilles de verre, pots et vaiselles de terre ou faïences cassés. Un adjudicataire des boues de la ville est enjoint de faire balayer régulièrement les mercredi et samedi de chaque semaine toutes les places mentionnées en son bail et d'enlever les boues, ordures et immondices[10].

Ces efforts sont visibles et soulignés par quelques voyageurs célèbres : en visitant Dijon en Septembre 1788, le secrétaire de Thomas Jefferson, William Short, émet cette opinion : « [...] *certainement la ville la plus propre que j'aie jamais vue en France* ». Et Arthur Young en 1789 d'ajouter : « *Dijon, en somme est une belle ville, les rues, quoique d'ancienne construction, sont larges et très bien pavées, avec, ce qui n'est pas ordinaire en France, des trottoirs*[11]».

Selon Alain Corbin, ce qui fait la nouveauté à partir du milieu du XVIIIè siècle est que « *la stratégie sanitaire qui se façonne ne revêt plus le caractère épisodique de celle qui se déployait quand sévissait l'épidémie ; elle prétend à la permanence*[12]». Les réglements visent à s'inscrire dans un projet de développement du bien-être public, duquel l'évacuation des matières putrides et nauséabondes fait partie. Il devient nécessaire de purifier l'espace public, grâce à plusieurs principes : le pavage qui isole du sol infecté par les boues, le drainage qui évacue les matières, la ventilation, qui permet à l'air de se renouveler plus facilement. L'historien attribue à ces nouvelles manières de penser la nouvelle ordonnance symétrique et linéaires des rues, des façades, les volontés de réorganiser la circulation et la répartition des hommes.

Ainsi, comme toutes les villes de France, Dijon va connaître, au cours du XIXème siècle, des modifications importantes dans la gestion des déchets.

3. L'organisation de l'enlèvement des ordures au XIXe siècle.

Au début de l'année 1816, la ville fait paraître un cahier des charges pour recruter un « adjudicataire pour l'enlèvement des boues », pour un bail de 6 ans. Le cahier des charges prévoit 12 tombereaux sillonnant la ville, chargeant toutes les boues, sauf le fumier, les pierres et décombres provenant de la démolition, les curées de puits, puisandres et latrines. Ils ont aussi pour mission d'arroser les promeneurs (aménagement pour les piétons) les jours de fêtes et les dimanche d'été, et d'enlever la neige et la glace. Le « balayement » des places est effectué chaque mercredi et chaque samedi, à 16h entre Octobre et Mars, à 18h le reste de l'année. La ville est quadrillée en 6 zones, permettant une meilleure répartition des ramassages. Pour G. Zipfel[13], ce système, devenu obsolète en 1923, est assuré par les cultivateurs des environs, au moyen de tombereaux ordinaires. Les boues ainsi récoltées sont destinées à devenir engrais pour les agriculteurs des alentours.

10 Registre des délibérations de Dijon, 28 janvier 1784, édité dans Aspects de la vie quotidienne à Dijon et à Marsannay-la-Côte dans la 2ème moitié du XVIIIè siècle, CRDP Dijon, 1978.
11 N. Johnson, « Voyages en Bourgogne au XVIIIè siècle : le passage d'Arthur Young », dans *Voyage et tourisme en Bourgogne à l'époque de Jefferson*, Publications de l'université de Bourgogne, LXVI, EUD, Dijon, 1988.
12 Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille*, op. Cit, p.105
13 Zipfel Georges, *Vingt ans d'Hygiène à Dijon (1908-1927)*, Imprimerie Darantière : Dijon, 1929. G. Zipfel, médecin, était en 1929 le directeur du bureau municipal d'hygiène de Dijon.

Le même principe guide la création des égouts dijonnais[14]. Prenant exemple sur d'autres collectivités déjà équipées, la municipalité nomme le 18 Novembre 1878 une commission chargée d'étudier l'organisation d'un réseau de collecteurs d'eaux usées. Le projet résultant de cette mission n'ayant pas été retenu, un nouveau projet est proposé par l'ingénieur en chef Mocquery le 28 mai 1887, exécuté entre 1887 et 1900. Le système se compose de deux collecteurs desservant chacun l'un des bassins secondaires de la ville, et des anciens canaux utilisés pour l'écoulement des eaux de crues du Suzon. Les deux collecteurs ont leur origine à l'entrée en ville du Suzon, rue Général Fauconnet ; ils se rejoignent aussi à leur point d'arrivée, à la rencontre du bras extérieur du Suzon et de la rue des Poussots. Un collecteur général achemine les eaux d'égouts sur la rive droite de l'Ouche, qu'elle traverse au moyen d'un pont acqueduc. La longueur totale de ces ouvrages est de 9,8 kms. Un nouveau collecteur et un réseau secondaire d'égouts ont été entrepris et réalisés en partie au début du XXè siècle, jusqu'en 1927 (date de la rédaction du bilan de G. Zipfel). Toutefois, le directeur du bureau municipal d'hygiène de Dijon regrette la multiplication des fosses septiques dans la ville, rendant la gestion des détritus plus difficile.

La gestion des déchets relève, depuis la Révolution et l'Empire, des pouvoirs de police du maire de la commune. La collecte des ordures s'organise progressivement autour des principes d'hygiène et de propreté de la ville. Les gadoues liquides sont alors perçues comme des ressources pour les cultures, et les ordures solides sont déposées en périphérie de la ville, au nord. Au début du XXè siècle, la ville, à travers son service de la voirie, pilote l'organisation d'une collecte de plus en plus lourde et professionalisée, et les archives municipales de Dijon conservent la trace, dans les années 20 à 50 de demandes d'informations faites à d'autres villes sur leurs modes de fonctionnement et le matériel utilisé.

4. Consommation et gestion des déchets à Dijon au cours du XXè siècle : la progression exponentielle des déchets.

Par convention signée le 18 octobre 1922, passée pour 20 ans courant du 1er Janvier 1923 au 31 Décembre 1942, le service de ramassage des ordures ménagères est confié à une entreprise : la Société franco-suisse[15]. Les immondices, renfermées dans des poubelles d'un modèle spécial, de trois grandeurs différentes (25, 35, 50 litres), sont chargées dans des belles automobiles munies de couvercles. Elles sont transportées ensuite dans un dépôt situé à 4 kms environ au nord de la ville. La municipalité se félicite en 1925 de son choix : « *Il a donné à nos rues un nouvel aspect que chacun souhaitait certainement depuis longtemps. Plus de ces lentes charrettes découvertes de cultivateurs qui laissaient lamentablement échapper leur contenu ; plus de ces récipients dont, malgré leur variété infinie, fort peu étaient fermés ; plus de ces tas d'ordures répandus par les chiffonniers ou par les chiens sur les voies les plus passagères de la ville ; mais des boîtes uniformes rigoureusement closes, sorties et rentrées à heures fixes afin de ne les laisser que le minimum de temps sur les trottoirs ; système permettant de déverser prestement ces boites dans des bennes automobiles emmenant rapidement leur contenu invisible et sans odeur vers des lieux de renversement.* […] *Dijon est l'une des rares villes possédant un système moderne d'enlèvement d'ordures, sans taxes frappant les usagers*[16]».

14 Zipfel Georges, *Vingt ans d'Hygiène à Dijon (1908-1927)*, pp.45-49

15 Ces archives sont déposées aux archives municipales sous série 1 I, 5 I, série W. Un historique a été rédigé par Bernard Pontailler, en Juin 2003, transmis par les soins du Grand Dijon en Novembre 2009.

16 Archives municipales, L12

Plusieurs avenants au contrat prolongent la convention, et en 1950, la ville s'engage à fournir à la société exploitante un terrain plus grand. Dans le même temps est envisagé l'étude d'un système d'incinération ou de fermentation en vase clos. A partir des années 40, et davantage encore dans les années 50 et 60, l'ère de la grande consommation entraine la gestion de quantités de déchets jusque là inconnus.

Par délibération du 4 Juin 1951 approuvant le cahier des charges du service élaboré le 23 Mai précédent, la ville attribue la collecte à la S.E.F.S. (Société Economique Franco-Suisse) pour 15 ans du 1er Juillet 1951 au 30 Juin 1966. Le contrat est signé le 5 Juillet 1951. Au terme de ce contrat, la S.E.F.S. propose l'aménagement du dépôt d'ordures actuel et l'adjonction d'un second dépôt situé entre la route de Langres et la route de Messigny à environ 2,3 kms plus loin que le premier dépôt. Il semble que le dépôt dit « actuel » soit celui créé en 1923 et étendu en 1947 au lieu-dit Charmes d'Asnières. Le 1er Avril 1954, la S.E.F.S. sollicite effectivement la création d'un nouveau dépôt au lieu-dit « la Combe à la Brebis » entre les routes de Langres et d'Is-sur-Tille. A l'issue de la procédure, l'accord préfectoral est donné fin 1954.

L'augmentation de la production de déchets, l'extension de l'espace urbain et de son mode de vie incite Dijon à s'entendre avec les communes voisines. Au cours des années 1960, l'organisation de la collecte se fait à l'échelle du syndicat intercommunal. La ville de Chenôve ayant souhaité bénéficier des services de la S.E.F.S, la Ville par délibération du 2 Décembre 1963 délègue sa compétence au syndicat Dijon-Chenôve qui étend son objet à la collecte des ordures ménagères le 20 Décembre 1963. Les dépôts d'ordures de Dijon et de Chenôve seront utilisés également comme décharge publique.
Par arrêté préfectoral du 28 Septembre 1965, le syndicat intercommunal des Transports urbains devient le SISAD (Syndicat Intercommunal des Services de l'Agglomération Dijonnaise) qui étend ses compétences au service de collecte des ordures ménagères. Le SISAD est alors constitué des communes de Dijon – Chenôve – Fontaine – Longvic – Plombières – Quetigny – Saint-Apollinaire et Talant.

Un nouveau contrat est attribué à la S.E.F.S. le 26 Septembre 1966 pour une durée de 15 ans et trois mois à compter du 1er Octobre 1966 et jusqu'au 31 Décembre 1981.
A nouveau mode de vie correspond de nouveaux services mis en place pour la collecte : les consommateurs commencent à opter pour un renouvellement de mobilier et d'équipement volumineux plus fréquent, qui ne sont plus remisés dans les greniers et débarras. Ainsi le service de ramassage des objets encombrants est créé le 23 Février 1973. Pour les ordures ménagères, de nouveaux conteneurs uniformes sont distribués aux résidants au début des années 1970 (sauf le secteur sauvegardé, équipé en 1998 seulement). La collecte en centre-ville se fera le soir à partir de 1974. De nouvelles extensions sont alors nécéssaires : la Ville a racheté comme prévu à la convention, les terrains S.E.F.S destiné à étendre le dépôt en 1968. Une demande d'extension au lieu-dit Charmes d'Asnières a été déposée le 15 Septembre 1967 et a abouti par un accord préfectoral le 8 Mai 1968.

En 1975, la loi confie aux collectivités la responsabilité d'organiser la collecte des déchets ainsi que leur traitement ou stockage : avec le développement des préoccupations environnementales, on se soucie des moyens à mettre en oeuvre pour éliminer le déchet. Dès la fin de 1974, la ville opte pour l'incinération, considérée comme une solution efficace à la gestion exponentielle des déchets. A l'issue de la construction de l'usine d'incinération du SISAD, les ordures ménagères sont incinérées, sauf arrêt d'usine. A partir de 1975, la S.E.F.S. a cessé d'intervenir sur l'ancienne décharge et a donc perdu à cette époque la qualité d'exploitant. Les objets encombrants sont encore déposés dans la décharge de Dijon jusqu'en Janvier 1980. Le District, qui a succédé au SISAD le 1er Janvier 1976, a ouvert le Dépôt de produits invertes le 1er Février 1980. A compter de cette date, le District n'a plus acheminé aucun déchet collecté par la S.E.F.S. sur le site de la Ville.

Le précédent contrat arrivant à échéance, le District a conclu avec la S.E.F.S une nouvelle convention le 11 Décembre 1981, débutant le 1er Janvier 1982 pour s'achever le 31 Décembre 1984. L'article 11 de cette convention précise la destination des déchets collectés :
- ordures ménagères à l'usine d'incinération
- objets encombrants au dépôt de produits inertes
- verre à la fosse du District. La collecte sélective du verre est organisée à partir de 1977.

A partir de la fin de la seconde guerre mondiale, la collecte des ordures ménagères s'est institutionnalisée, élargie aux communes voisines, adaptée aux nouvelles conditions de consommation. Le déchet n'est plus une valeur ajoutée pour les exploitations agricoles et pour les usines, il est un immondice désagréable et proliférant dont il faut se débarrasser à l'échelle industrielle. A Dijon, le feu a été privilégié dans les années 1970. Dans le courant des années 1980 et 1990, de nouveaux regards vont être posés sur les déchets. La destruction et ou l'enfouissement pur et simple des déchets n'est plus souhaitable, ni souhaité, sans envisager, à nouveau les possibilités de valorisation des matériaux.

5. Vers le recyclage et la prévention des déchets

La gestion des déchets urbains subit d'importantes évolutions au tournant du XXè siècle, lorsque s'organise au niveau national et local, une collecte basée sur l'idée de valorisation. A partir de 1992, la réglementation nationale impose aux collectivités le développement de la valorisation des déchets, c'est à dire leur tri et leur recyclage. A Dijon, l'objectif poursuivi est de réduire les quantités de déchets incinérés et de valoriser en matières premières secondaires les déchets qui peuvent l'être. Les pays riches et industrialisés commencent à prendre des mesures pour limiter les effets de l'augmentation des déchets, imposée par une croissance basée sur la consommation.

L'usine d'incinération subit une rénovation importante en 1999, puis en 2004, limitant les rejets toxiques des fumées de combustion. En 2008, l'idée de valorisation des déchets est concrétisée par l'installation d'un groupe turbo alternateur à l'usine d'incinération, unité de valorisation énergétique sous forme d'électricité à partir de la chaleur dégagée par la combustion des ordures.

La première déchetterie ouvre en Novembre 1995, sur la route d'Ahuy, à proximité de l'usine d'incinération. D'autres déchetteries seront progressivement ouvertes, situées sur des communes gérées par la Communauté de l'agglomération dijonnaise, en charge des déchets à partir de 2000. Le processus de valorisation des déchets s'accélère à partir des années 2000 : la collecte sélective (bacs gris, jaunes et verts) est mise en place progressivement entre 2001 et 2003, toujours assurée par la Franco-suisse, rachetée par la Lyonnaise des eaux au début des années 1990, tandis qu'une campagne d'incitation est menée auprès des habitants disposant de jardins de composter leurs résidus organiques. La communication pour la valorisation des déchets est renforcée par la création d'une cellule d'ambassadeurs de tri en 2001. Outre les déchetteries qui nécessitent l'emploi d'un véhicule, les « points d'apport volontaires » sont progressivement installés dans la ville, dans des résidences, en secteur sauvegardé.

Parralèlement, suite au plan déchets adopté au niveau national en 2004[17], des filières dédiées à la valorisation des déchets se mettent en place, financées par les producteurs et vendeurs de produits. La collecte en déchetteries, ou en points d'apport volontaires fait l'objet de convention avec les entreprises chargées du recyclage : ainsi Corepile gère le recyclage des piles (2005), Aliapur celui des pneus (2005), Le relais Bourgogne celui des textiles usagés (2007) , Ocadeee, ERP et Envie 21 les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (2007), Cyclamed les déchets issus des médicaments[18]...

Consciente que la collecte des déchets des entreprises mérite un traitement particulier, un nouveau service de collecte sélective est mis en place en 2003 dédié aux cartons d'emballages dans les zones d'activités de l'agglomération. Il sera étendu en Avril 2004 aux commerces du centre-ville de Dijon le jeudi soir. En Novembre 2008, la déchetterie professionnelle pour l'accueil des déchets des chantiers de construction est mise en place.

A la collecte doit répondre un traitement adéquat. Ainsi en 2006, lors du renouvellement pour 5 ans (2006-2010) des contrats de gestion des déchets ménagers, il est convenu que deux lots attribués à la S.E.F.S concernent la collecte des déchets et l'exploitation d'un centre de tri.

17 A ce titre consulter, le document en ligne : « Prévention de la production de déchets », Février 2004. http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/plan_prevention__dechet_fevrier04.pdf

18 La chaîne de traitement des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) est inaugurée en 2008.

Conclusion

La gestion des déchets urbains évolue depuis le XVIIIè siècle en fonction des contraintes locales, mais aussi des conceptions générales d'hygiène et de bien-être collectif. En ce début du XXIè siècle, la gestion des déchets dans la ville, après un développement exponentiel des quantités collectées et des phases de traitements évolutifs, entre peut-être dans une nouvelle phase, celle d'un retour à la conception d'un déchet potentiellement valorisable, et au-delà même, non produit.

Dorénavant, il ne s'agit plus uniquement de recycler mais aussi de prévenir la production de déchets, de limiter les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Le recyclage permet certes d'économiser des ressources naturelles épuisables, mais n'évite pas les émissions polluantes lors de la fabrication de nouveaux produits. En outre, tous les matériaux ne sont pas récupérables pour un recyclage. Soutenu par les pouvoirs publics, des organismes comme l'Ademe relayent au niveau local les conseils diffusés auprès des consommateurs : seule la prévention des déchets permet d'éviter les émissions polluantes sur l'ensemble du cycle de vie des produits, de réduire l'exploitation des ressources naturelles, d'éviter les impacts environnementaux liés aux transports des déchets, d'éviter les nuisances environnementales et sanitaires liées à l'incinération ou au stockage des déchets non recyclés. La prévention des déchets est par ailleurs créatrice de développement local par le biais de la réparation ou du réemploi des biens et participe à la maîtrise des coûts des services publics. Les efforts doivent être portés d'une part sur la réduction drastique des déchets, autant que sur une plus grande valorisation[19]. Les camions de collecte, la communication du Grand Dijon[20] s'oriente désormais vers l'action citoyenne, invitant chacun à prendre sa part de responsabilité dans le grand « enjeu » que représente la gestion des déchets urbains.

Sources bibliographiques complémentaires à ce dossier

- Bertolini Gérard, *Déchets mode d'emploi*, coll. Environnement et Ecologie industrielle, Economica, Paris, 1996.

- Gouhier Jean, *Au-delà du déchet, le territoire de qualité, Manuel de Rudologie*, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2000.

- *La ville et ses déchets dans le monde romain,* rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 Septembre 2002 / sous la dir. de Pascale Ballet, Pierre Cordier, Nadine Dieudonné-Glad Adresse : Montagnac : Ed. M. Mergoil, 2003.

- Parker Steve, *Déchets et recyclage*, Bonneuil-les-Eaux : Gamma, 2004.

Dans le salon de lecture de cette exposition

A votre disposition :

- Harpet Cirylle, *Du déchet : philosophie des immondices*, Paris, L'Harmattan, 1999.

- Catherine de Silguy, *Histoire des hommes et de leurs ordures*, Paris, 2009, collection « le cherche midi », chapitre « Les Filons du recyclage », pp.221-246.

19 Voir en Octobre 2008 : Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. 21 Octobre 2008. Titre III Prévention des risques pour l'environnement et la santé - Prévention des déchets

20 Le « Grand Dijon » était anciennement la « Communauté de l'agglomération dijonnaise ».